

Question écrite du 26 janvier 2022 de Mme Patricia Richard: «Publicité sur le domaine public».

Depuis plusieurs mois, lors de campagnes de votations, nous voyons «fleurer» sur le domaine public des banderoles fixées avec des attaches en plastique sur les barrières, dans les parcs publics, aux balcons, etc.

Pourquoi donc ces banderoles qui sont de la publicité ne sont-elles pas enlevées ou taxées, puisque illégales?